

LE RAPPORT DU CCU

Le CCU a tenu une rencontre le jeudi 15 janvier 2015 avec les membres présents formant quorum.

PRÉSENCE

Donald Badger	Maire	Présent
Cedric Briggs	Membre	Présent
Robyn Bryant	Membre	Présente
Philippe De Courval	Secrétaire	Présent
Robert Demeule	Membre	Présent
Jacques Drolet	Président	Présent
Guillaume Lavoie	Inspecteur municipal	Présent
Yves Lefèbvre	Membre	Présent
Judy Pope	Membre	Présente
Helen Rhicard	Vice-président	Absente

RAPPORT & RECOMMANDATIONS

1. Demande de dérogation mineure pour le lot 320-31 afin de réduire le frontage autorisé de 90 mètres à 58 mètres

Le comité décide de reporter l'analyse de la dérogation. Certaines informations sont à vérifier.

2. Demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment ayant une marge avant et arrière de 15 mètres, au lieu de 25 mètres, sur le lot au coin Bolton-Pass et Glen

Le comité décide de reporter l'analyse de la demande. Certaines informations sont à vérifier.

3. Demande à la CPTAQ pour le renouvellement de l'autorisation de la sablière Allard & Allard

Le Comité a révisé les critères concernant les demandes à la Commission, ainsi que divers articles de sa Loi constitutive et en particulier les articles 61 et 62. De plus, l'inspecteur municipal a confirmé que le rapport de la compagnie fut soumis à la Commission l'automne dernier et cette dernière a confirmé la conformité des opérations, selon les conditions approuvées. La demande est conforme à la réglementation municipale. Le comité souhaite toutefois soulever des inquiétudes concernant certaines conditions non respectées dont le niveau de restauration effectué, la taille de la zone à découvert, le niveau de la sablière, ainsi que d'autres éléments tels que le bon

fonctionnement du bassin de sédimentation et la présence d'un site patrimonial.

4. Renouvellement du certificat d'autorisation du ministère de l'environnement pour la sablière R.M.J.A.M

La demande est conforme. Le comité souhaite toutefois relevé que le nombre d'inspection du ministère semble trop faible pour assurer le respect de la loi. Le Comité recommande au Conseil, de demander à l'inspecteur Municipal, de procéder à des inspections mensuelles durant les mois d'opération des sablières, de garder des registres permanents à cet effet, d'aviser les opérateurs par écrit de toute infraction et en cas de non correction par l'opérateur, d'en aviser les émetteurs de permis appropriés, lorsque requis.

5. Réserve d'expropriation sur le Domaine Mont Foster

Une correspondance de Gerhard Zimmerl en date du 8 janvier 2015 est distribuée aux membres.